



Mon mari demande la totalité de la vente

Par **valerie urbain**, le 24/11/2017 à 10:14

Bonjour à vous Tous!

Nous avons acheté avec mon mari une maison avec un crédit à 50% chacun signé chez le notaire tout les deux, nous revendons cette maison, mais mon mari demande la totalité car il estime que c'est lui qui à payé le crédit et les travaux et qui peut le prouver. moi j'ai payer les dépenses du foyer.(nourriture....) est'il dans son droit?

En vous remerciant de votre réponse, je vous souhaite une bonne journée

Par **youris**, le 24/11/2017 à 10:28

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime de la communauté, c'est la communauté qui a acheté le bien.

si vous la vendez, c'est la communauté qui récupère l'argent.

dans le régime légal de communauté, les gains et salaires sont des biens communs, si votre mari a payé avec ses salaires, c'est la communauté qui a payé et non lui personnellement.

salutations

Par **Visiteur**, le 24/11/2017 à 11:04

Bonjour,

encore un qui n'a pas bien compris ce qu'un mariage engendre... Ce n'est pas parce que monsieur gagne plus que vous que c'est lui qui a tout payé ! La maison vous appartient autant à vous qu'à lui !